

COMMUNE DE LAURENS
34480

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUN 2014 COMPTE RENDU

Présents : Mesdames ABBAL Marie, BRISSON Isabelle, CONSTANTIN Corinne, FARDEL Rose Marie, JALBY Geneviève et VANMALLE Alisson,
Messieurs ANGLADE François, FUENTES Thomas, LAFFOND Patrice, ROMERO Jacques, ROUQUIÉ Marcial et WOHMANN Bertrand.

Absents : Madame BOYER Odette **pouvoir** à Monsieur ROUQUIÉ Marcial
Monsieur LUCAS Yves **pouvoir** à Monsieur ANGLADE François
Monsieur BRAL Amédée

Isabelle BRISSON est désignée **secrétaire de séance**.

1°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITE.

2°) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – Attribution individuelle

Une somme globale de 23 600 € a été inscrite à l'article 6574 au budget primitif 2014 mais il est nécessaire de délibérer pour les attributions individuelles aux associations.

Après en avoir débattu sur le bien-fondé des montants attribués aux différentes associations, le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- dit que pour l'année 2015, de nouveaux critères devront être fixés.

Il est expressément demandé à toutes les associations de fournir le rapport moral et financier et les projets afin de déterminer le montant attribué par la commune.

- décide les attributions suivantes, pour l'année 2014 :

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	700,00	ASS.DEP.ANCIENS COMBATTANTS	600,00
CLUB AMICAL DU 3° AGE	1 300,00	FOYER RURAL	2 500,00
LAURENS ATELIER D'ARTS	500,00	GYMNASTIQUE LAURENTIENNE	1 000,00
JAVANA LAURENTIENNE	1 600,00	OTSI FAUGERES	900,00
PARENTS D'ELEVES	1 200,00	PAROISSE LAURENS	500,00
PETANQUE LAURENTIENNE	600,00	SYND.CHASSEURS ET PROPRIETAIRES	600,00
LOU CASSAIRE	100,00	LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	700,00
TENNIS CLUB LAURENS	500,00	SPORTS BOULES LAURENTIEN	600,00
SISTERS CITIES	200,00	CA BEDARIEUX (RUGBY)	200,00
COMMANDERIE DU FAUGERES	200,00	PIERRES SECHES	200,00
RESTAURANT DU CŒUR	200,00	PREVENTION ROUTIERE	80,00
SECOURS POPULAIRE	100,00		
CHORALE LA CANTILENE AUTIGNAC	100,00	M.L.I.	2 086,00
RDL insertion (FONCTIONNEMENT)	372,50	RDL - Mission P.L.I.E.	1 490,00

3°) SALLE POLYVALENTE –TRAVAUX POUR RECLASSEMENT

Mission de contrôle technique APAVE: Avenant N°1

La mission de contrôle technique a fait l'objet de différentes évolutions nécessitant une révision du contrat signé en 2013 avec l'APAVE. Il est en effet nécessaire de rajouter la mission « PS » parasismique.

Le supplément forfaitaire pour cette prestation s'élève à 300 € H.T. ce qui porte le total des honoraires pour la mission définie dans la convention n° A5 31 306 982 à 2 025 € H.T.

M. le Maire indique que, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties en avril 2014, il a signé l'avenant le 28 mai 2014. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

4°) ILLUMINATIONS DE NOEL : Acquisition de matériel et modifications budgétaires

La société BLACHERE ILLUMINATIONS propose du matériel d'illumination et des boîtiers de protections pour la somme globale de 1 778.50 € H.T. (2 134.20 € T.T.C.).

Aucune enveloppe n'a été prévue au budget primitif 2014 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- approuve cette dépense qui sera affectée au budget de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9207 ;
- décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement

Opération 9207 Article 2188 : + 2 200 €

Recettes d'investissement

Article 1641 : + 2 200 €

5°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Extension de réseau chemin des Barraques et modifications budgétaires

Afin de permettre le branchement de parcelles situées en zone U, il est nécessaire de procéder à une extension du réseau eaux usées situé chemin des Barraques. Le coût de ces travaux est estimé à 7 000 € H.T. mais la SAUR doit établir un devis précis. Aucune enveloppe n'a été prévue au budget primitif 2014 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SAUR.

- dit que la dépense sera inscrite au budget ASSAINISSEMENT, en section d'investissement, à l'opération 903 TRAVAUX DIVERS

- décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépense de fonctionnement

022 Dépenses imprévues : - 8 500 €

023 Virement à la section d'investissement + 8 500 €

Dépenses d'investissement

Opération 903 Article 2315 : + 8 500 €

Recettes d'investissement

021 Virement de la section de fonctionnement + 8 500 €

6°) Office National des Forêts - Chenilles processionnaires du Pin : Traitement 2014

Il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins de la commune en les protégeant contre la chenille processionnaire. L'Office National des Forêt (ONF) propose un traitement aérien à l'aide d'un hélicoptère mono-turbine pour la zone forestière. Il sera réalisé à l'aide d'un produit biologique ne présentant pas de nocivité pour l'environnement.

Le Conseil Général participe financièrement à cette opération afin d'alléger les dépenses engagées par les collectivités. (102.18 € en 2013).

Le tarif 2014 n'est pas encore connu mais il avoisinera celui de 2013 qui était de 65 € H.T./ha (soit pour 3.93 ha : 255,45 € H.T.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le traitement en 2014.

Alisson VANMALLE indique la présence de chenilles dans les pins situés près des écoles.

M. le Maire dit que le traitement ne concerne que la forêt communale mais que la commission travaux va s'occuper de cela afin d'étudier le type de traitement à effectuer en zone urbaine.

7°) Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Libron (SIGAL) - Modification des statuts

Le 2 mai 2014, le Comité Syndical du SIGAL s'est réuni pour son installation, l'élection de son Président et la constitution du bureau.

Lors de cette séance, le Comité Syndical a modifié ses statuts, notamment l'article 7 – composition du Bureau syndical, de la manière suivante :

« Le comité Syndical élit parmi ses membres un bureau composé de :

- Un président honoraire
- Un président
- Deux vice-présidents
- Un secrétaire
- Un secrétaire Adjoint
- Un trésorier
- Un trésorier Adjoint »

Conformément au titre III, article 13 des statuts adoptés en 1995 et modifiés le 17 avril 2008, les conseils municipaux, de chaque Commune membre, doivent être consultés dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la modification des statuts du SIGAL.

8°) COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT MONTS DU CENTRE HERAULT

Commission Locale chargée d'évaluer les Transferts de Charge

Désignation des délégués titulaire et suppléant

La Communauté de Communes Les Avant-Monts du Centre Hérault a créé, par délibération en date du 24 avril 2014, la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charge (CLETC).

Celle-ci est composée de 18 membres titulaires et 18 membres suppléants et chaque commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, désigne François ANGLADE en qualité de délégué titulaire et Geneviève JALBY en qualité de déléguée suppléante.

9°) RENFORCEMENT POSTES « GARE » et « COMBES » - Travaux d'électricité et d'éclairage public

M. le Maire présente le projet de travaux de renforcement pour les postes « GARE » et « COMBES », estimé par Hérault Energies.

L'estimation des dépenses (honoraires, études et travaux) pour cette opération est la suivante :

Travaux d'électricité :	25 098.12 €
Travaux d'éclairage public. :	<u>1 771.10 €</u>
Total de l'opération :	26 869.22 €

Le financement peut être envisagé comme suit :

Subvention du Département, du Face sur les travaux « électricité » : 16 313.78 €

Subvention de Hérault Energies sur les travaux « éclairage public » : 1 106.94 € (à inscrire en recette)

La T.V.A. sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de 6 633.86 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- Accepte le projet renforcement postes « Gare » et « Combes » pour un montant prévisionnel global de 26 869.22 € T.T.C.

- Accepte le plan de financement présenté par M. le Maire.

- Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du Département, du Face et de Hérault Energies.

- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux.

- Prévoit la réalisation de cette opération avant la fin de l'année 2014.

- Autorise M. le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

- Dit que la dépense sera imputée au budget de la commune : à l'opération 9279 – Article 21538 pour l'éclairage public ; à l'opération 9290 – Article 21534 pour l'électricité.

10°) QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire expose que les chiffres issus du **rapport annuel 2013 de la médiathèque** permettent de constater 26 nouveaux inscrits dont 13 enfants. Ce sont 95 lecteurs qui ont emprunté 1 488 livres en 2013.

Isabelle BRISSON informe que la **Chorale internationale de Capestang** donnera un concert en l'église de Laurens, ce dimanche 15 juin à 18H. L'entrée est gratuite.

M. le Maire informe que ce même dimanche 15 juin, à 15 H, aura lieu, au Parc de la Source, le départ de la 3^{ème} étape LAURENS-ROUJAN de la **course cycliste « 1^{ère} Ronde des Avants Monts »**.

M. le Maire rappelle que pour la **commémoration de l'Appel du 18 juin**, le départ du défilé se fera Place Jean Moulin, à 18H30. Le discours aura lieu Place de la Résistance. La chorale d'Autignac sera présente et chantera des chants patriotiques. Alisson VANMALLE dit que Madame HENNETON, enseignante de l'école de la Source, serait volontaire pour participer à cette cérémonie avec les élèves de sa classe qui pourraient chanter la Marseillaise.

M. le Maire rappelle la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le 20 juin à 19H, pour la **désignation des délégués et suppléants** qui voteront aux **élections sénatoriales** en septembre. Les listes de candidats doivent être déposées en mairie.

M. le Maire rappelle que pour commémorer le **Centenaire du début de la 1^{ère} guerre mondiale**, la commune a organisé une **exposition du 23 au 27 juin 2014**.

L'exposition sera ouverte en mairie, salle des associations, du lundi 23 au jeudi 26. Elle sera transportée à la Maison de retraite « La Murette », salle de l'Oliveraie, le 27 juin. Vers 18H, une lecture de lettres de « poilus » sera faite et sera suivie du vernissage et du verre de l'amitié.

Patrice LAFFOND expose la nécessité d'effectuer les **travaux de réhabilitation de la toiture pour la salle polyvalente**, travaux à réaliser préalablement aux travaux intérieurs pour le reclassement du bâtiment.

4 entreprises ont été contactées mais seules 2 entreprises ont réalisé un devis :

AVS 34 pour 5 602€ H.T et FR CONSTRUCTION pour 8 478.50 € H.T.

Cette dépense pourra être intégrée dans l'enveloppe budgétaire inscrite au budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve ces travaux qui devront débiter le 8 juillet.

M. le Maire est autorisé à signer le devis avec l'entreprise AVS 34.

La dépense sera imputée au budget de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271.

Alisson VANMALLE demande où en est l'installation du **miroir de sécurité** prévue au **Chemin des Combes**.

M. le maire dit que celui-ci est commandé et qu'il va être prochainement installé.

Alisson VANMALLE demande s'il est possible de protéger des intempéries les documents en installant du plexiglass sur les **panneaux d'affichage**.

Patrice LAFFOND répond que cela n'est pas possible pour des raisons de sécurité car le plexiglass se casse très facilement.

M. le Maire dit que le **marché** va être déplacé Place du 14 juillet durant l'été.

M. le Maire informe que, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties le 9 avril 2014, il a signé, pour le futur **Restaurant scolaire** :

- un devis avec la Société DPC pour les tables et les chaises pour un montant de 4 975.49 € T.T.C.
 - un devis avec la Société RESTAUPRO.COM pour un lave-vaisselle à capot pour un montant de 2 832.90 € T.T.C.
- Ces dépenses seront imputées au budget de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9273.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Alisson VANMALLE demande ce qui a été décidé pour la **rue de la Tuilerie**.

M. le Maire répond que la circulation reste à double sens mais qu'elle sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

Alisson VANMALLE dit que la **salle du DOJO** est mal entretenue, qu'il y a des traces d'humidité et qu'elle sent le renfermé.
M. le Maire répond que la salle n'est, en principe, plus utilisée par les entreprises réalisant les travaux du restaurant scolaire. Le personnel communal va être questionné sur cet entretien.

Marcial ROUQUIE demande à consulter le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** mentionné lors de la présentation de l'étude urbaine.

Geneviève JALBY répond que ce document est consultable à l'accueil de la mairie dans le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé.

Marcial ROUQUIE demande si les propriétaires du **Lotissement Les Genêts** ont déposé une demande de rétrocession à la commune pour la voirie et les équipements.

M. le Maire répond par l'affirmative et dit que les conditions de reprise par la commune ont déjà été stipulées aux propriétaires. Dès que ces conditions seront réunies les actes notariés pourront être signés.

Tant que la cession n'est pas effective c'est à l'Association syndicale qu'incombe les frais d'entretien. Cette association ne fonctionne pas car aucun Bureau n'est constitué.

Jacques ROMERO informe qu'il est titulaire, avec Thomas FUENTES et un viticulteur laurentien, de l'agrément d'artificier pour tirer les fusées paragrêles.

Thomas FUENTES informe que la participation de la commune, aux frais de fonctionnement du **syndicat intercommunal de Défense Paragrêle du Murvielais et du St Chinianais**, reste fixée à 0.25 € par an et par habitant en 2014. Il précise le fonctionnement de ce syndicat.

Jacques ROMERO dit qu'il faudra étudier la nécessité de rester ou non membre de ce syndicat.

Bertrand WOHMANN dit que des détritres sont jetés sur les rives du Sauvanès depuis le Café de la Paix. Il demande au Maire d'intervenir pour faire cesser cette pratique.

Geneviève JALBY dit qu'elle a participé le 3 juin à la rencontre des élus et des collectivités organisée par **ERDF**. Elle dit que dans le cadre de la convention de partenariat signée en septembre 2012, un numéro d'urgence est dédié aux mairies mais qu'il faudrait désigner un **correspondant « tempête »** qui recevra des SMS lors d'événement graves.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE, désigne Thomas FUENTES.

M. le Maire dit qu'il a participé à une réunion en Sous-préfecture de Béziers au cours de laquelle il a été discuté de la situation critique des **niveaux des ressources d'eau potable**. Le département est en niveau d'alerte deux mois plus tôt que les années précédentes.

Une conférence a eu lieu sur la **dématérialisation des échanges avec le comptable** dans le cadre du protocole HELIOS et des possibilités de paiement des achats par carte bleue pour les communes.

M. le Maire informe que les travaux d'aménagement pour les Tranches 2 et 3 du **Lotissement « Le Carrignan »** vont débiter.

M. le Maire dit que le conseil municipal se réunira le 9 juillet à 18H30 et qu'il n'y aura pas de réunion en août.

Clôture de la séance à 19H40.

*

Le Maire
François ANGLADE

